|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ITU Logo | INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION  **TELECOMMUNICATION STANDARDIZATION SECTOR**  STUDY PERIOD 2017-2020 | | TSAG-C-0026-F | | |
| **TSAG** | | |
| **Original: French** | | |
| **Question(s):** | | N/A | | **Genève,** **26 février – 2 mars 2018** | |
| **CONTRIBUTION-C-0026** | | | | | |
| **Source:** | | République Centrafricaine | | | |
| **Title:** | | L’utilisation effective des six langues officielles de l’Union sur un pied d’égalité dans les travaux de l’UIT-T. | | | |
| **Purpose:** | | [Purpose] | | | |
| **Contact:** | | Monsieur Charles Zoé BANGA Chargé de Mission des Télécommunications et des Nouvelles technologies au Ministère des Postes et Télécommunications, République Centrafricaine | | | Tel: +236 75 04 68 44 e-mail: zcharlesbanga@yahoo.fr |

|  |  |
| --- | --- |
| **Keywords:** | Insert keywords separated by semicolon (;) |
| **Abstract:** | Garantir l’utilisation effective des six langues officielles de l’Union sur un pied d’égalité dans les travaux de l’UIT-T afin de réduire efficacement l’écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés |

**DISCUSSION**

En considération de la **Résolution 44 (Rev. Hammamet, 2016)** relative à la Réduction de l’écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés, il est fait référence aux points suivants:

* Que, dans sa Résolution 123 (Rév. Busan,2014), relative à la réduction de l’écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés, la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Secrétaire Général et les Directeurs des trois Bureaux d’œuvrer en étroite coopération au suivi et à la mise en œuvre de la présente Résolution et des Résolutions connexes, et à la mise en œuvre d’initiatives visant à intensifier les efforts pour réduire l’écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés ainsi qu’au suivi et à la mise en œuvre du dispositif de cette résolution, en assurant à cet égard une coordination au niveau régional par l’intermédiaire des bureaux régionaux et des organisations régionales.
* Que dans sa Résolution 154 (Rév.Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires a décidé de continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l’utilisation des six langues officielles de l’Union sur un pied d’égalité.
* Qu’il est très important pour les pays en développement d’accroître leur participation à l’élaboration et à l’utilisation généralisée de normes de télécommunication et d’améliorer leur contribution aux travaux des commissions d’études de l’UIT-T.
* Que, conformément au plan stratégique de l’Union pour la période de 2016-2019, l’UIT-T a notamment pour objectif d’encourager la participation active des membres, en particulier les pays en développement, à la définition et à l’adoption de normes internationales non discriminatoires sur les TICs (Recommandations de l’UIT-T), en vue de réduire l’écart en matière de normalisation.
* Que l’interprétation est indispensable pour permettre à tous les délégués, en particulier ceux des pays en développement, d’être parfaitement informés des décisions en matière de normalisation de l’UIT-T qui sont prises aux réunions de l’UIT-T et de participer à ces décisions.
* Que l’interprétation doit être assurée, selon les demandes des participants, pendant toutes les séances plénières des commissions d’études et des groupes de travail ainsi que pendant toutes les réunions du GCNT.
* De mettre en évidence les problèmes que rencontrent les pays en développement pour réduire l’écart en matière de normalisation entre les Etats Membres.

**PROPOSITION**

A cet effet, la république Centrafricaine suggère qu’il est important de rappeler les Présidents des Commissions d’Etudes sur le l’importance de l’interprétation pendant les séances plénières et les groupes de travail des Commissions d’Etudes de l’UIT-T afin d’éviter que la barrière des langues accentue davantage l’écart en matière de normalisation entre les pays développés et les pays en développement notamment les pays non francophones. A noter que l’interprétation est indispensable pour permettre à tous les délégués, en particulier ceux des pays en développement, d’être parfaitement informés des décisions en matière de normalisation de l’UIT-T qui sont prises aux réunions de l’UIT-T et de participer efficacement à ces décisions.

De plus, Il est important de considérer le problème des langues comme l’un des problèmes que rencontrent les pays en développement pour réduire l’écart en matière de normalisation entre les Etats Membres notamment ceux des pays francophones. Ce problème de langue se pose avec acuité sur le site web de l’UIT-T où 80% des documents voire les normes sont en anglais au mépris des autres langues de l’Union. Cela concerne aussi le programme du training BSG (Bridge Standardization Gap) qui mérite d’être dispensé nécessairement dans les autres langues de l’Union afin de prétendre à son efficacité optimale dans les 193 Etats de l’Union puisqu’actuellement les formations se font essentiellement en anglais.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_